



CONTRAT DE FILIERE - LA REUNION
CONCERTATIONS TERRITORIALES

GROUPE DE TRAVAIL : ARTISTES & TECHNICIENS
CONCERTATION N° 1
Le 31 janvier 2019 - De 14h à 17h au Kabardock, Le Port

ORDRE DU JOUR :

- Présentation du Contrat de filière
- Brainstorming

PRESENTS :

Artistes :

Sandrine Ebrard, Sofian Cheku Rouhou, Ulric Jacquot, Fabio Marouvin, Mathias Vienne, Marc Dubois, Naa-Laure Boular, Guillaume Lapra, Emmanuelle Martin, Jean Rassiga, Chris Haga, Nathalie Natiembé, Marie Lanfroy, Jonathan itema, Mishko M'ba, Batis Lebon, Cécile Ducap, Robin, Kiki Mariapin, Jean-Pierre Guiner, Jacques Razapimsrama, Philippe Villard, Eno Zangoun, Gael Marimoutou, Alexandre Leperff, Cendrine Cingala

Techniciens : Olivier "Peak" Diguët, Alexis Morel

Nathalie Vindevogel / asso Kaskas, David Guyomard / manager Jako Maron, Daoud / Studios Kabardock, Esther J.R. / Asso, Nathalie Pelloud /Asso

ANIMATEUR :

Emmanuelle Sindraye, PRMA

SYNTHESE :

Cathy Dumoux, PRMA

1/- Présentation du Contrat de filière

A l'issue du "tour de table" de présentation des participants, la démarche du Contrat de filière est présentée. Est soulignée la nécessité de ce type de rencontres mettant en exergue des politiques culturelles éloignées du terrain pour certains, méritant d'être complétées pour d'autres.

La proposition consiste à partir du diagnostic de la filière des musiques actuelles, via les concertations dont la coordination est confiée au PRMA ; il s'agit de faire 'remonter' les enjeux du secteur à La Région, à La DAC Réunion et au CNV, cela donnant lieu ensuite à des propositions concrètes permettant des appels à projets.

Toute la filière est rencontrée et donc tous les acteurs.

2/- Brainstorming

Il est rappelé que cette concertation est pleinement dédiée aux musiques actuelles, et que toute question concernant le patrimoine musical, trouvera sa place auprès de l'équipe dédiée à ces sujets au PRMA.

Mobilité

Les aides existantes sont à revoir... Est donné l'exemple, des artistes trouvant des dates hors département mais n'obtenant pas les fonds nécessaires pour les assurer. La représentation de La Réunion mérite un budget plus facilement accessible et véritablement défendu par les institutions. Néanmoins, l'expérience montre qu'une accessibilité plus stricte oblige les groupes à se structurer.

Etre artiste à La Réunion

- Quels critères déterminent clairement la définition d'être artiste à La Réunion ?
- Comment s'affirmer dans un petit réseau de 'copinage' comme le dénoncent certains ? Comment être reconnu en tant qu'artiste ?
- Comment s'y retrouver entre tous les critères d'éligibilité : Région, DAC, PRMA, collectivités locales.

Le PRMA signale qu'il prévoit la parution d'une brochure informative à cette intention prochainement.

Contrats d'exclusivité

Une période d'exclusivité de 3 mois, comme elle peut se pratiquer parfois à La Réunion, n'est pas viable pour un artiste réunionnais déjà limité dans les possibilités de diffusion.

Export

- Dans le cadre du dispositif FRAM, la nécessité d'être entouré d'une structure professionnelle, et/ou un manager, n'apparaît pas comme un critère entièrement juste pour les artistes, car il y a d'autres formes de structurations.
Cette question se retrouve également sur les questions d'aides à la création, d'aides au fonctionnement... des institutions.
Est réclamée davantage de transparence, sur qui composent les commissions, qui décident, ...
- Représentation des artistes réunionnais
La mise en place d'une représentation ou délégation de musiciens réunionnais, en métropole ou à l'étranger, permettrait de collecter et de partager les réseaux.
- Les groupes souhaitent la reprise de l'édition d'une compil par le PRMA, pour les aider à faciliter leur promotion et démarchage auprès des programmeurs.

Politiques culturelles

- Intermittence à La Réunion

Le nombre d'heures nécessaire pour obtenir le statut d'intermittent (507 heures) reste compliqué à La Réunion. Une intermittence relative à la superficie du territoire permettrait plus d'équité dans le statut ; cette demande doit remonter aux députés chargés de la porter, ainsi qu'aux institutions.

- En règle générale, le système administratif est décrit comme 'lourd' et inadapté aux artistes réunionnais, car impliquant trop de démarches. Des normes 'Réunion' seraient plus adaptées à la réalité régionale.

Il est souhaitable de réadapter les outils à la mesure de La Réunion, tout en conservant la même structuration pour répondre aux exigences de l'export (travail en cours pour le FRAM).

- Le "camaradaz" complique l'accès aux aides de la Région ; cette pratique est dénoncée comme 'entravante'.

Visibilité des groupes émergents

- Que peut-on proposer aux jeunes musiciens émergents de plus en nombreux, car la question est souvent éludée. Des normes "abusives" et des définitions improbables de bonne ou mauvaise musique sont souvent imposées. Quels sont les critères de la 'bonne musique' ?

- La mise en place et le soutien de plateaux regroupants plusieurs (3) groupes "découvertes" est nécessaire, à la demande de la filière.

Pour permettre la venue du public, les tremplins doivent être proposés en 1^{ère} partie de soirée ou dans le cadre d'un événement.

Economie / développement économique

- La musique est aujourd'hui un produit, il en résulte des stratégies de développement économiques pour les groupes.

Le problème principal de la filière : des musiciens qui jouent gratuitement, des lieux qui paient au noir...

Depuis 1995, les intermittents ont alerté les pouvoirs publics sur cette pratique des bars, sans qu'aucune mesure ne soit prise à ce jour. Il est signalé qu'il est probable qu'une réforme du dispositif TÉGÉ soit envisagée en vue de réserver cette aide à l'embauche des musiciens intermittents, ou inscrits à Pôle emploi à cette intention .

- La mise en place d'un montant de cachet minimum (sur la base d'un minimum syndical) imposé aux lieux TÉGÉ, et précisé dans leur charte d'engagement, est demandée.

Médias

- Des accords avec les radios sont nécessaires et demandés pour une véritable diffusion de la musique régionale. Les quotas doivent également concerner la durée de diffusion : une année est évidemment plus porteuse que deux mois de passage.

CONTRAT DE FILIERE - LA REUNION CONCERTATIONS TERRITORIALES

- La mise en avant des clips et documentaires des groupes réunionnais serait également logique et bienvenue sur les chaînes de TV...
- Il est nécessaire d'entendre les médias concernant leur politique de diffusion de la musique.

Mutualisation

- Une négociation des tarifs pour des groupements de commande des billets d'avion est également souhaitée par les artistes.
- Coût de l'enregistrement :
A défaut de moyens, le financement d'un enregistrement pour un artiste (compositeur) reste impossible. Un studio d'enregistrement collectif / mutualisé, représentant LE studio de La Réunion apparaît comme un objectif important.

Lutherie, matériel

- La création d'un fonds de crédit solidaire réservé à l'achat d'instruments apparaît comme une bonne solution pour les intermittents du spectacle. Il est rappelé que, dans le cadre d'intervention de La Région, les subventions sont réservées aux entreprises culturelles, et non aux associations.
- 'La continuité territoriale' est également demandée pour l'import d'instruments.
- Quid de l'octroi de mer ? Les artistes demandent l'allègement de cette taxe qui concerne leurs outils de travail.
- Il serait utile d'établir des ponts avec l'ONF pour faciliter l'accès des "musiciens – luthiers" aux essences de bois indispensables à la construction d'instruments de type traditionnels...

Fédération de musiciens

Il est important pour les artistes de se fédérer. Une structuration en fédération ou syndicat de musiciens est envisagée.

Une rencontre avec le SMA (Syndicat des Musiques Actuelles) reste possible à l'occasion de la journée professionnelle organisée par le PRMA le 3 mai 2019.

Formation / Informations

- Questionnement de la présence du Guichet Unique à la Réunion
Le GUSO (www.guso.fr) est régulièrement utilisé à la Réunion et on regrette l'absence de sa représentation pour obtenir des informations précises. Certains utilisateurs recommandent la page Facebook " Intermittents : droits sociaux et culture", qui permet de recueillir de nombreuses informations à jour.

CONTRAT DE FILIERE - LA REUNION CONCERTATIONS TERRITORIALES

- Validation de diplômes

Pour un artiste, qui poursuit des études de professeur de musique à La Réunion, le parcours artistique personnel s'avère compliqué, puisque la validation du diplôme est possible exclusivement en métropole et implique donc un départ, et par conséquent une coupure dans sa structuration.

- Une journée de formation MAO est souhaitée par les artistes.

[Ateliers prévus le 7 et le 14 mai prochains, au PRMA.](#)

Autres points

- La création d'un lieu social et culturel, ouvert aux artistes et offrant locaux de répétition, rencontres... répondrait aux attentes de bon nombres de musiciens. Idéalement, des structures similaires (sur un modèle de villages d'artistes) trouveraient un écho favorable sur une mise en place aux quatre coins de l'Île.

- Une rencontre entre artistes, directeurs de festivals et lieux de diffusion est souhaitée afin de mieux comprendre les enjeux des programmations.

Fin de la concertation à 17h, le 31 janvier 2019, au Kabardock, Le Port



Groupe Artistes et techniciens, 31 janvier 2019 au Kabardock, Le Port